



Newsletter n°100

Le 17 juillet 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Notre Assemblée Générale se tiendra **le jeudi 4 août 2022, à partir de 10 h**  
o **en présentiel** au siège de l'association (maison Forhan Nauvioles de Comiac)  
o **et aussi en visio-conférence par Zoom** le lien sera donné par internet aux adhérents qui le demandent à jour de cotisation début août

**Les projets éoliens à Parlan (15), à Camps (19) ou dans le Lot comme à Figeac ne sont pas abandonnés**

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site **Vents et Territoires**. Comme sur le **site de l'APPGE**, les liens sont en **rouge**, **soulignés** et en **gras**.

**Parlan (15)**: Comme on pouvait s'y attendre la **Cour d'Appel de Lyon a rejeté la requête le 23 Juin 2022**. Les présidents et conseillers ont suivi les conclusions du rapporteur, présentées lors de l'audience du 25 Mai dernier. Le CA se réunira pour étudier avec l'avocat les différentes possibilités de réaction.

**Cantal : 13 août 2022 manifestation anti-éolienne au Vernet**

Voici un extrait de la lettre de **Claude Anseume, présidente du CASC** (collectif de sauvegarde du Cantal contre l'éolien):

L'association Vent des crêtes, pourvue de 2 projets de parcs éoliens sur le Carladès a proposé d'organiser une manifestation le samedi 13 août prochain, pour montrer son opposition à ces 2 projets, l'un de 14 éoliennes sur le plateau de Badailhac, l'autre de 6 éoliennes à Cros de Ronesque au pied du rocher du même nom, face à la table de Carlat. Il s'agit de faire une manifestation copiée sur celle du Puy Mary avec une marche. La date est fixée au **samedi 13 août 2022 à 10h30 sur le plateau de Badailhac au lieu-dit le Vernet** (commune de Vic-sur-Cère), lieu du Rendez-vous (ci-joint plan d'accès), pour se diriger à pied (environ 40 minutes de marche facile), vers la montagne de " Las Douleurs " d'un des adhérents, située en marge du futur éventuel parc de 14 éoliennes et qui bénéficie d'un magnifique panorama à 360°. Ensuite pique-nique tiré du sac. Télécharger la **[carte-recto-verso \(avec le plan d'accès\)](#)**



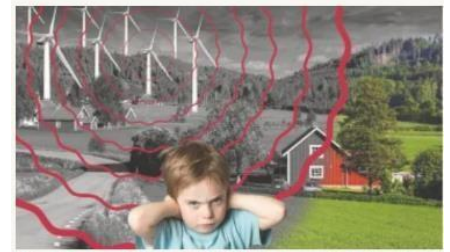
**Bagnac-sur-Célé (46) les élus se penchent sur l'éolien et le solaire**

Le conseil municipal de Bagnac s'est réuni le mercredi 6 juillet. Un projet éolien, déjà évoqué lors de la précédente réunion, nécessite une procédure ; il s'agit de pouvoir donner l'autorisation de poursuite des investigations sur un territoire du Bournat, entre Pempeu, les Gâches et Lacam. **Le maire, Lambert Bru, précise que trois propriétaires ont signé un accord d'occupation du sol**, un quatrième est en recherche. Le raccordement des éoliennes (une par propriété) au réseau électrique se ferait par tranchée souterraine jusqu'au poste de Maurs. Lire dans **[ActuLot du 15 juillet](#)** 2022 l'article complet. *Une remarque, les 3 propriétaires qui ont signé, savent-ils qu'ils s'engagent, eux et leurs héritiers, pour 50 ans sans possibilité de dénoncer le bail ?*

**Europe : Audition au Parlement européen le 13 juillet 2022** avec des demandes de règles pour le bruit de l'énergie éolienne.

Des organisations de différents pays de l'UE demandent des règles pour le bruit des éoliennes. Les travaux ont donné lieu à une pétition et à une audition au Parlement européen. Cette pétition demande au Parlement européen d'établir les conditions d'une réglementation pour évaluer et réduire le bruit des éoliennes, ainsi que pour assurer leur contrôle, sur la base d'une science indépendante et de références appropriées. **Les émissions sonores des éoliennes comprennent des infrasons et des bruits audibles affectant d'innombrables citoyens dans toute l'Union**, en particulier à leur domicile. Lire l'article complet du **[9 juillet 2022 dans MotVindSverig](#)** ou la vidéo du **[13 juillet sur Youtube](#)** (les sous-titres peuvent être activés et traduits en français)

**Suède : Linn et sa mère se réfugiaient auparavant régulièrement dans le chalet d'été pour pouvoir dormir**, mais maintenant des éoliennes y sont également construites. Le gouvernement souhaite également mettre en place un système d'indemnisation des municipalités pour les motiver encore plus à ne pas protéger leurs propres résidents. « **Pourquoi les éoliennes sont-elles plus importantes que les vies humaines ? Je veux juste dormir et aller à l'école comme tous les enfants** », écrit Linn dans sa lettre et l'adresse à l'Agence suédoise de protection de l'environnement, au ministre de l'Énergie, au Premier ministre et à « Sa Majesté le Roi ». Lire l'article du **28 juin 2022 dans [MotVindSverig](#)**



Linn, 9 ans, fait appel à l'Agence suédoise de protection de l'environnement pour l'énergie éolienne perturbatrice  
28 juin 2022

**Le petit village d'Echauffour dans l'Orne est devenu une des références nationales de la lutte contre les nuisances** occasionnées par l'implantation anarchique de centrales éoliennes industrielles dans nos territoires ruraux. Depuis 2019, nous dénonçons et attaquons les manipulations et l'ingérence des lobbies éoliens dans les réglementations qui sont appliquées à cette industrie du vent : celles qui sont imposées aux riverains pour rendre légales les souffrances qu'ils subissent. Le préfet de l'Orne a l'intention de remettre en route la centrale éolienne d'Echauffour. Consulter **[le site d'Echauffour](#)**

### **Eolien. L'union européenne autorise la mise à mort d'espèces protégées**

La Fédération Environnement Durable communique

La recommandation n°24, publiée au journal officiel de l'UE le 25 mai 20221, **accepte que les espèces protégées soient mises à mort par les éoliennes.**

**24. Les États membres devraient veiller à ce que la mise à mort ou la perturbation d'espèces données d'oiseaux sauvages et d'espèces protégées au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil (12) ne fasse pas obstacle au développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables, ...**

Lire la recommandation officielle en date du **25 mai 2022 dans le journal officiel** de l'UE

**La commission européenne sous prétexte de vouloir libérer l'Europe du gaz russe a lancé un consultation** sous le nom de "REPowerEU" pour imposer un programme d'énergies renouvelables basé sur l'envahissement des pays européens et **principalement de la France par des centaines de milliers de nouvelles éoliennes. .... Il est important que tous ceux qui le peuvent participent à cette consultation**


Pour participer (Associations ou personnes physiques), **cliquer sur le lien et trouver en bas de la page le consultation** qui est ouverte entre le **20 mai et le 27 juillet 2022**

**L'industrie européenne des éoliennes menacée du même sort que celle des panneaux photovoltaïques Pas moins de 85% des composants viennent de Chine** reconnaît José Luis Blanco, directeur général du groupe allemand Nordex, le numéro huit mondial de la fabrication d'éoliennes. La stratégie menée, depuis des années, par l'industrie et le gouvernement chinois consiste à dominer et contrôler les filières clés de la transition énergétique. Cela revient à contraindre les occidentaux, notamment les Européens, de passer d'une dépendance à l'autre, de celle des producteurs d'hydrocarbures à celle des fabricants chinois de panneaux solaires, de cellules de batteries électriques, de pales et de turbines d'éoliennes, de métaux stratégiques et terres rares raffinés et même un jour de réacteurs nucléaires. Lire l'article complet dans **[Transitions Energies du 29 juin 2022](#)**


Vous pouvez aussi télécharger

 Le bulletin **[d'adhésion 2022](#)**;

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "**Bannir l'éolien**".  
N'hésitez pas à **[le télécharger](#)**

 Le triptyque de la [FED actualisé août 2020](#) qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

 Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 [L'avis négatif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/](http://avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/)

 Le dossier de [Vent du Milan](#).

### Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

*Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

*Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....*

*Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

*N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .*

*Gardez-vous en bonne santé*

*Bien cordialement pour le bureau*

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

Membres du bureau :

Patrick Verrier, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)

Brigitte Briard, [présidente](#) d'honneur

Pour vous désabonner

[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)